

LA "CELLERA", ESPACE SACRÉ

Dès le VII^{ème} siècle et plus fortement encore après la proclamation de la "trêve de Dieu" au XI^{ème} siècle, l'espace de 30 pas autour de l'église paroissiale de nos villages devient un espace sacré, protégé, au sein duquel aucune violence ne peut être faite ni aux habitants ni aux biens. Cet espace, la cellera, devient alors une centralité où nos ancêtres construisent des granges pour mettre à l'abri des pillages les récoltes, enterrent leur morts pour éviter les profanations puis, si cela reste possible, viennent habiter. Ainsi, afin de parachever la restitution de cet espace historique et après les travaux de rénovation

de l'église Saint Julien et Sainte Basilisse, après la réfection de son parvis, c'était au tour de la rue de la Forsa de faire l'objet d'un important chantier au cours duquel les raccordements eau potable et eaux usées ont été entièrement remplacés et la chaussée refaite à l'image du revêtement du parvis. D'ici quelques jours, notre cellera enfin rénovée et embellie permettra de reconstituer ce pan de notre histoire que les visites guidées du village font découvrir, dès les beaux jours venus, aux curieux et aux touristes.



Financé à hauteur de 49000€ HT par Perpignan Méditerranée Métropole dans le cadre de la compétence eau et assainissement, et à hauteur de 34702.70€ HT par la municipalité pour les travaux de voirie, le chantier de la rue de la Forsa en cours de finalisation participe de la métamorphose de notre cœur historique.

POSTES DE SECOURS

L'été approchant à grands pas, l'heure est venue pour les postes de secours torreillans, de reprendre leurs quartiers sur nos belles plages. Ainsi, la surveillance des plages centre, nord et sud reprend ce samedi 5 juin. Le poste de secours centre fonctionnera du samedi 5 juin au dimanche 19 septembre inclus, de 10h30 à 19h. Les postes de secours nord et sud seront ouverts les week-ends des 5 et 6 juin et des 12 et 13 juin, de 10h30 à 18h, puis tous les jours du samedi 19 juin au dimanche 5 septembre inclus, de 10h30 à 18h. Le poste de secours de la plage sud est le dernier des trois postes à avoir été remplacé, le poste nord ayant été changé en 2019 et le poste centre en 2017.



TRAVAUX DE SÉCURISATION

Un plateau traversant intégral a été installé sur le boulevard de la plage au niveau de "La Serre", pour améliorer la sécurité de tous les modes de déplacement. Cet aménagement vient en remplacement des deux coussins berlinois anciennement présents. Dans un même temps, le trottoir a été agencé pour faciliter l'accès aux personnes à mobilités réduites et un nouveau passage piéton a été installé afin de sécuriser le passage des usagers. En parallèle, les quatre ralentisseurs situés à côté du parking de la zone d'activité de loisirs ont été remplacés.



CONCERT DE LA COBLA MIL.LENÀRIA

La ville a le plaisir d'accueillir en concert, le dimanche 6 juin à 18h, la prestigieuse cobla Mil-lenària sur le théâtre de verdure de la chapelle de Juhègues. Fondée il y a maintenant plus de 30 ans, à l'initiative de jeunes musiciens locaux, elle fait partie des formations incontournables soutenant la diffusion et la transmission de la culture catalane, par l'interprétation de sardanes classiques et contemporaines. C'est également un ensemble en "mouvement" qui cherche à enrichir ce style musical grâce à des expériences inédites et des rencontres improbables. Ayant obtenu en 2008 le titre de "Fidelíssima Vila de Perpinyà", elle est devenue la cobla officielle de la ville de Perpignan et son ambassadrice à travers toute la Catalogne et la France. Ce concert sera aussi une bonne occasion de découvrir la création "Sardanes à Torreilles", composée par Frédéric Guisset (directeur de la cobla) et qui est présente dans le tout dernier album de la "Mil-lenària". Un moment de partage musical à ne pas rater dans le cadre magique de Juhègues. *Concert organisé dans le respect des règles sanitaires en vigueur (port du masque obligatoire...).* Places assises uniquement et en nombre limité. Réservation conseillée au bureau d'information touristique (Le Cube) - entrée gratuite.



SCR XV : RESTER OPTIMISTE !

Tant bien que mal et plutôt bien que mal, le club traverse les aléas de la crise sanitaire et les premières turbulences de l'intersaison, toujours propice à des mouvements divers. À l'heure actuelle, l'école de rugby et les cadets (notre photo) n'ont jamais cessé de s'entraîner. Les juniors partagent avec les seniors, les séances du samedi matin à Sainte Marie ou Torrelles, au moins jusqu'au 9 juin (couvre-feu à 23h) où ils pourront se retrouver en soirée. CONSEIL D'ADMINISTRATION : il se réunira le mercredi 2 juin au stade de Torrelles à 18h30. Le comité directeur en profitera pour faire un tour d'horizon des dossiers en cours et toutes les questions seront abordées, en fonction des éléments connus. FETE DU RUGBY : elle est programmée pour le 14 août prochain, mais difficile à organiser devant l'incertitude des contraintes sanitaires. Pourtant, il y aurait des raisons de festoyer. D'abord, rattraper l'hommage aux champions 2000 (contre Coulombiers-Montady à Lavelanet) qui n'a pu se célébrer lors des 20 ans (cause Covid) puis honorer les beaux juniors Crabos, champions de France en 1971 (contre Tarbes à Bordeaux) et enfin, les petits cadets, champions de France UFOLEP en 2001 (contre Val de Vienne à Mende). Si tout va bien, la fête devrait être belle et émouvante. Restons, donc, optimistes. LCA



JOLI MOIS DE L'EUROPE : TESTEZ VOS CONNAISSANCES !

Pour terminer en beauté ce joli mois l'Europe, voici un quiz récapitulatif qui permettra à chacun de tester ses connaissances européennes :

1. Quel événement est considéré comme l'acte fondateur de la construction européenne ?

- a) Le traité de Paris
- b) La déclaration de Robert Schuman
- c) La déclaration du Quai d'Orsay

2. En quelle année a été officiellement créée l'Union Européenne ?

- a) 1957
- b) 1986
- c) 1993

3. Quelle est la devise de l'Europe ?

- a) Unie dans la diversité
- b) Ensemble pour la paix
- c) Créer pour l'avenir

4. Comment s'appelle l'hymne européen ?

- a) Symphonie de l'espoir
- b) Ode à la joie
- c) Un jour nouveau

5. Que représentent les 12 étoiles du drapeau européen ?

- a) Le nombre de pays qui faisaient partie de l'UE lors de la création du drapeau
- b) L'unité, la solidarité et l'harmonie entre les peuples d'Europe
- c) Le cercle de la connaissance et de la vérité

6. Quel jour de l'année célèbre-t-on l'Europe ?

- a) Le 9 mai
- b) Le 2 août
- c) Le 12 décembre

7. Quel traité a permis de créer une monnaie unique européenne ?

- a) Le traité de Nice
- b) Le traité de Rome
- c) Le traité de Maastricht

8. Combien y a-t-il en 2021 d'états membres de l'Union Européenne ?

- a) 12
- b) 25
- c) 27

Réponses : 1.b, 2.c, 3.a, 4.b, 5.b, 6.a, 7.c, 8.c

ON SE SENTAIT POUSSER DES AILES... À BICYCLETTE

Les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école Jules Verne ont participé à un parcours à vélo organisé par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP). En premier lieu, les enfants se sont familiarisés avec le vocabulaire lié à l'univers du vélo. Ensuite, les petits torrelles ont commencé la pratique en milieu sécurisé puis en situation réelle. La première étape a permis aux enfants de prendre conscience de leur équilibre à vélo en s'entraînant sur un circuit de défis : slalomer autour de plots, éviter des anneaux ou encore passer sur une échelle en bois ! Après



avoir franchi toutes ces épreuves avec succès, nos petits cyclistes se sont déplacés autour de la maternelle sur un parcours balisé par la police municipale, les Accompagnantes des Elèves en Situation de Handicap (AESH) et les conseillers pédagogiques en EPS. Ils ont ainsi pu apprendre les bons réflexes pour rouler avec prudence en milieu urbain. Pour continuer l'aventure, les enseignantes ont proposé aux élèves de venir à vélo toute la semaine (et plus si affinité !) afin de valoriser ce mode de transport écologique et durable !



CARTE GRISE : ATTENTION AUX ARNAQUES



Depuis 2017, le site gouvernemental de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) s'est substitué aux préfectures pour toutes les démarches concernant votre carte grise. Actuellement, même s'il est le seul agréé pour effectuer vos démarches, de nombreux sites vous proposent d'obtenir un nouveau certificat d'immatriculation par leur biais. La plupart semblent officiels en arborant les couleurs bleu-blanc-rouge, la Marianne de la République, le logo France Connect ou encore de nombreux "avis vérifiés". Pour autant, ces derniers surfacturent les prestations officielles. Afin de ne pas tomber dans le piège de ces sites frauduleux, vérifiez l'adresse dans votre navigateur en vous assurant qu'elle se termine bien par "gouv.fr". En cas de doute, consultez la page ville.torreilles.fr/#services/demarches ou contactez la mairie au 04.68.28.32.02.

Agenda sportif, festif, culturel

DU 19 MAI AU 8 JUIN:

> Exposition "Entre ordre et chaos", au Cube (lun.-ven. Et dim. 10h-12h/14h-18h, sam. 14h-18h)

DIMANCHE 6 JUIN:

> Concert de la cöbla Mil.lenària, 18h - théâtre de verdure de la chapelle de Juhègues (gratuit - réservation conseillée)

MARCHÉS :

mardis et vendredis au matin,
place des souvenirs d'enfance

INFOS PAROISSIALES

Messes : • Samedi 29 mai : 17h30 à Torrelles • Dimanche 30 mai : 9h30 à Le Barcarès ; 11h à St Hippolyte • Lundi 31 mai : 11h à Torrelles • Mardi 1^{er} juin : 18h à St Laurent (maison paroissiale) • Mercredi 2 juin : 18h à Le Barcarès • Jeudi 3 juin : 18h à Clairà.

MÉTÉO



Rdv sur la page facebook "Meteo vigilance roussillon".

MARCHÉ

À compter du 8 juin prochain, le marché du mardi et du vendredi matin retrouvera l'ombre des platanes de la place Louis Blasi, le temps de la saison estivale.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rappel : les inscriptions scolaires, aux écoles maternelle Charles Perrault et élémentaire Jules Verne, pour les enfants nés en 2018 et les enfants des nouveaux arrivants de la commune sont ouvertes. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur la page : <http://www.torreilles.fr/scolaire/>, remplir le questionnaire et renvoyer les pièces demandées à l'adresse : elodie.blanc@torreilles.fr.

TRIBUNE LIBRE

Cf n°1358. Je suis tout à fait d'accord à l'attribution de subventions aux associations du fait de leur participation à des missions d'intérêt général. Mais, lors du vote du 3 mai fixant le montant des subventions de chaque association, je me suis abstenue. En effet j'ai constaté que le calcul ne repose pas sur des critères préétablis. De nombreuses collectivités ont établi un règlement afin d'éviter toute suspicion de favoritisme ou sanction. J'ai donc demandé que soient fixés des critères clairs et objectifs d'égalité de traitement de toutes les associations face à l'attribution des subventions. Le 1^{er} adjoint a indiqué qu'on pouvait les lister par écrit, ceux-ci existant en fait. C. MAMONTOFF, conseillère municipale de l'opposition.